

# Aménagement de l'Entrée Est de Besançon – Eclairage public – Signature du marché de travaux

**Rapporteur : M. Jean-Louis FOUSSERET, Président**

Inscription budgétaire	
BP 2005 Imputation : 2314.52	Montant de l'opération : 12 000 000 € TTC Montant des travaux : 5 077 032 € TTC

Le programme de l'opération d'aménagement de l'entrée Est sur la RN 83 consiste en la requalification de la route nationale 83 en voie périurbaine à vocation de porte d'entrée de ville. L'aménagement se situe sur la section comprise entre le carrefour de Palente et le carrefour des Marnières. Il prend en compte le traitement des échanges au droit de Palente et des Marnières, la sécurisation de la traverse (section courante) et l'accessibilité pour les modes doux.

## **I – Décision antérieure**

Par délibération en date du 14 mai 2004, le conseil communautaire a validé le projet présenté, a validé le phasage des travaux et a autorisé le lancement des marchés d'études et de travaux.

Mode de dévolution : marché unique comportant une tranche ferme et deux tranches conditionnelles. Dévolution à une entreprise unique ou à un groupement solidaire d'entreprise. Ni les variantes ni les options ne sont autorisées.

## **2 – L'engagement des travaux**

Le 3 mai 2005, un avis d'appel à concurrence a été envoyé à l'Est Républicain et au BOAMP et au JOUE pour éclairage public de l'aménagement de l'Entrée Est de Besançon. L'estimation du marché s'élève à 424 525 €HT soit 507 732 € TTC toutes tranches comprises. Elles se décomposent ainsi :

- Montant de la tranche ferme : 211 620,00 € HT soit 253 098,00 € TTC
- Montant de la tranche conditionnelle 1 : 146 780,00 € HT soit 175 549,00 € TTC
- Montant de la tranche conditionnelle 2 : 66 125,00 € HT soit 79 085,00 € TTC

Le délai de réalisation de cet aménagement est laissé à l'initiative des candidats mais ne peut toutefois être supérieur à 17 mois. Le maître d'œuvre a prévu un délai maximum pour chaque tranche scindé comme suit :

- 6 mois pour la tranche ferme auquel il convient d'ajouter un mois de préparation de chantier,
- 6 mois pour la tranche conditionnelle 1
- 6 mois pour la tranche conditionnelle 2

La réception des offres est fixée au 24 juin 2005 à 16 heures.

### **3 - Choix des titulaires par la commission d'appel d'offres**

A l'appui d'une analyse comparative détaillée des offres, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 7 juillet 2005, attribuera le marché à l'entreprise ou au groupement d'entreprises qui aura(ont) présenté l'offre économiquement la plus avantageuse déterminée selon les critères suivants classés par ordre décroissant avec leur pondération:

- le prix des travaux (30 %)
- la qualité des fournitures et notamment la ligne et les caractéristiques techniques des mats, des potences et des appareils d'éclairage (20 %)
- les délais de fourniture et de pose (20 %)
- les moyens humains et matériels proposés pour réaliser le chantier (10%)
- les mesures prises en faveur de la qualité (10%)
- les mesures prises en faveur de l'environnement (10%)

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise CEGELEC pour un montant global de 307 482,80 € HT soit de 367 749,42 € TTC décomposé ainsi :**

- **Tranche ferme : 133 333,80 € HT soit 159 467,22 € TTC**
- **Tranche conditionnelle 1 : 121 456,00 € HT soit 145 267,67 € TTC**
- **Tranche conditionnelle 2 : 52 693,00 € HT soit 63 020,82 € TTC**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0